

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Bessières

ARRÊTÉ

Rectificatif d'un permis d'aménager Au nom de la commune de Bessières

Le maire de Bessières,

Vu l'arrêté du permis d'aménager n°PA-031066-21-W0001 accordé le 23 septembre 2021,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 03 Juillet 2019,

Considérant que l'arrêté du permis d'aménager accordé le 23/09/2021, est rectifié au vu d'une erreur sur les parcelles afférentes à ce PA ; il faut rajouter la parcelle cadastrée B2858.

ARRÊTE

Article Unique

Le permis d'aménager est RECTIFIÉ dans la demande susvisée.

Les autres dispositions restent inchangées.

Fait à BESSIERES,
le 07 OCT. 2021

Le Maire,
Cédric MAUREL



Florentin Nylor
Adg.

Informations : les voies et délais de recours courent contre ces seules rectifications.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales